Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 4 Rabia II 1447
26 Septembre 2025

N° 136

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2615**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2615**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2617**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2621**
Homologation de résolutions **2622**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2622**
Avis aux créanciers **2627**
Convocations
Sociétés anonymes **2627**
Sociétés communautaires **2630**
Actes Administratifs
Avis au public **2630**
Divers
Avis au public **2631**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la SNCPA **2632**
Liste des Titulaires de comptes inactifs
BEST LEASE **2636**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Nom de la société communautaire locale : Société communautaire locale «Al Rmitha Alalia»

Type de société : locale

Montant du capital souscrit de la société : 10 000 dinars (dix mille dinars)

L'adresse du siège social de l'entreprise : quartier sud à Rmitha

L'objet de l'entreprise : L'entreprise est concernée par son activité de l'agriculture et tourisme

La durée de l'entreprise : de 99 ans.

Date et lieu de dépit du projet de statuts modèles : 3/10/2023 au Tribunal de Première Instance de Tozeur sous le n°6.

Le nombre d'actions à souscrire et à payer en numéraire et le montant à payer immédiatement : 50 actions pour lesquelles 10000 dinars sont payés.

La valeur nominale des actions à émettre : (200 dinars)

Conditions liées à la répartition des excédents et à la constitution de l'épargne : Dans le cas où l'entreprise privée réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable :

- 15% sont alloués sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital Entreprise civile locale.

- 20% sont alloués aux activités sociales, culturelles, environnementales et sportives.

- Les bénéfices ou excédents restants pourront être distribués dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35% par décision de l'assemblée générale.

- De plus, il sert à développer ses activités localement.

Nom de l'établissement bancaire dans lequel seront déposés les fonds de souscription en attente : banque nationale agricole agence Tozeur, numéro de compte 0380104003210002714

La date limite ouverte de souscription : du 20 septembre 2025 au 19 octobre 2025 avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription totale avant l'expiration de la date limite susvisée.

Modalités et lieu de convocation à l'assemblée générale constitutive : Suite à la souscription totale, l'assemblée générale constitutive sera convoquée par affichage de ce communiqué au siège de la délégation Tamaghza Tozeur.

Fondateurs :

Lotfi Ben Abdelhafidh : 09709619

Amir Hammadi : 09980107

Nassim Rhili : 14324200

Omar Rhili : 14310039

Mariem Achiri : 09713514

Mohamed Hammadi : 09715469.

Les personnes souhaitant participer à la constitution de la société adresseront leurs demandes aux fondateurs de la société, au lieu désigné par eux à cet effet, au moyen d'un acte de participation mis à la disposition des fondateurs, après avoir pris connaissance du projet de statuts de la société.

2025R02754SODB1

Constitution d'une société communautaire

- Nom de l'entreprise : "Société Citoyenne locale agricole Tahadi pour l'élevage animale".

- Montant du capital de souscription : Dix Mille dinars (10.000 dinars)

- Adresse du siège social prévu : EL GOSBA, Sidi Makhlouf - Médenine.

- Objet de la société : Elevage de bétail, production et vente d'aliments pour animaux, production de pépinières

Durée : 99 ans

- Date et lieu de dépôt du projet de contrat type de constitution : 11/9/2025 au Tribunal de première instance de Médenine sous N°39

- Nombre d'action à souscrire et montant à verser Immédiatement : 50 actions pour 10000 dinars

- Valeur nominale des quotas à émettre : Deux cents dinars par action (200 dinars).

Fondateurs :

Président : Taher Mhemdi CIN : 08621545

Membre : Mokhtar Nouma CIN : 05769459

Membre : Lassad Nouma CIN : 05780586

Membre : Ali Nouma CIN : 03428413

Membre : Samia Nouma CIN : 09114301

Membre : Bassem Dhib CIN : 13430671.

2025R02759SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Changement de la dénomination sociale et du siège social

CLINIQUE INTERNATIONALE DE GAFSA

Identifiant unique : 0640944D

En vertu de l'assemblée extraordinaire du 19-7-2025, enregistré à la recette des finances avenue Farhat Hached Gafsa, le 21-7-2025, quittance n°1042185, enregistrement n°25806326, déposé au registre national des entreprises, le 02/9/2025 sous le numéro 2025168795, il a été décidé de changer la dénomination sociale de la Société Clinique El Amen GAFSA à «CLINIQUE INTERNATIONALE DE GAFSA «et le changement du siège social à la route de Tozeur Km 6 - 2100 - Gafsa.

2025X01262SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital

YADIS HOLDING

SA au capital de 13 200 000 dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des Entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique au Registre National des Entreprises : 0964787G

N° Affiliation CNSS : 269352 - 80

1- En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Juillet 2025, enregistré à la recette des finances de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 16 Juillet 2025 sous N°25502545, Quittance N°5957, il a été décidé :

- L'augmentation du capital social en numéraire d'un montant de 3 300 000 dinars pour le porter à 16 500 000 dinars par voie d'émission de 206 250 actions nouvelles de 16 dinars chacune libérés entièrement à la souscription.

- La modification de l'article 6 des statuts.

2- La déclaration de souscription et de versement a été effectuée devant le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 3 septembre 2025 et enregistrée le même jour sous n° 25803068, Quittance N°6829.

2025403268SANB2

Augmentation du capital social Société SBA Tunisie

S.A au capital de 1 504 990 DT

Siège social : Green Center, Bloc C-3.1, Rue du Lac de Constance - 1053 - Les Berges du Lac

MF : 1382628MAM000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 août 2025, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er Bureau 63, rue de Syrie, 1002 - Tunis, en date du 9 septembre 2025 sous le n°25703116 quittance n°M006963, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises de Tunis sous le n°AC011082025 en date du 11/9/2025, il a été décidé ce qui suit :

1- Entrée en capital pour un montant de 900 000 dinars des actionnaires INNOVATECH et CAPITAL'ACT Seed Fund par augmentation de capital avec renonciation au droit préférentiel de souscription

2- Augmentation du capital avec renonciation au droit préférentiel de souscription, et ce par l'émission de 18196 actions totalement libérées; 10 dinars la valeur nominale par action et 39,46 dinars la prime d'émission par action.

3- Après avoir vérifié que le capital initial est entièrement libéré, décide de réserver la souscription de 9 098 actions nouvelles à émettre au Fonds d'Investissement "INNOVATECH" et 9 098 actions nouvelles à émettre au fonds d'investissement CAPITAL' ACT Seed Fund.

Les actions souscrites devront, lors de leur souscription, être libérées en numéraire.

Le capital social passera donc de 1 504 990 dinars à 1 686 950 dinars se composant de 168695 actions de 10 dinars chacune totalement libérées.

Les actions souscrites devront, lors de leur souscription, être libérées en numéraire. Le délai de souscription est de 15 jours, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale.

La somme sera versée sur le compte indisponible en dinars ouvert chez la Banque internationale arabe de Tunisie.

Numéro de compte : 08 032 0120450066589 39

4- Nomination d'un nouvel administrateur.

5- Modification et mise à jour des statuts de la société en conséquence.

6- Pouvoirs au porteur pour la réalisation de l'opération.

2025403269SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE BFAT

Société à responsabilité limitée

Au capital de 15.000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi Palace, 4089 Port El Kantaoui

RNE N° : 0776324D

MF : 776324 DAM 000

CNSS : 166669-23

Il appert des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 01/7/2025 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 17/9/2025 sous le n°25705450 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 18/9/2025, sous le n°2025173516 qu'il a été décidé :

1. Transfert du siège social de la société à hôtel El Mouradi PALACE, Port El Kantaoui-4089-Hammam Sousse - Sousse.

2. Modification de l'article quatre des statuts de la société.

3. Mise à jour et adoption des nouveaux statuts.

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 02/7/2025 dont PV enregistré à la recette des finances d'Akouda - Sousse le 10/9/2025 sous le n°25702225 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 18/9/2025, sous le n°20255173528 qu'il a été décidé:

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire

2. Approbation des états financiers 2021, 2022 et 2023.

3. Affectation des résultats des exercices 2021, 2022 et 2023.

4. Quitus à la gérante audits exercices.

5. Nomination de Mr Seifeddine Chebil Mahjoub commissaire aux comptes pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

6. Nomination de Melle Asma Jegham gérante de la société pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

2025S01222SRLB2

Clôture de la liquidation

Société S.O.S

SARL au capital de 200.000 Dinars

Siège social : Immeuble les pneus Sfax - Tunisie

Identifiant unique : 0026780C

Conformément à l'article 48 du code des sociétés commerciales le liquidateur de la société Supplies

Field Services «SOS» a l'honneur d'annoncer la clôture de la liquidation et l'enregistrement du procès-verbal de liquidation daté du 18/01/2024 à la R.E.A société Sfax en date du 16/4/2024 sous le n° d'enregistrement 24101994 Quittance n°M002214 dont un exemplaire déposé au registre national des entreprises quittance n°2024F12080496 en date du 3/9/2025.

2025X01264SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 31/7/2025 auprès de la municipalité de Nabeul et enregistré le 5/8/2025 à la recette des finances rue Taieb Mhiri Nabeul suivant Quittance n°M056870 sous le numéro 25203142 ; Md Hela Abdelatif a vendu, tout le fonds de commerce sis à Sidi Achour Rue 2 Mars 1934 Nabeul, destiné en un (Pressing) à Mr Mohamed Rzig; avec tous ses éléments corporels et incorporels d'un montant de 25.000.000.

Les oppositions seront reçues au cours des vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT entre les mains de Md Hela Abdelatif, sise à la rue Sadok Maakhlouf Mamoura Nabeul.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 3/9/2025.

2025R02737FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 18 juillet 2025 et enregistré à la Recette des Finances de Médenine le 21/7/2025 sous le numéro de récépissé M0744660, la société KIPTEK, avec son identifiant unique 1802025D, a vendu à M. Ammar Al-orf, titulaire de la Carte Nationale d'Identité N°13414545, l'ensemble de l'immeuble commercial avec ses composantes matérielles et morales, destiné aux activités liées au commerce des médias et des équipements informatiques, sis à la rue Libya, Médenine.

Les oppositions peuvent être adressées entre les mains de Maître Ali NOUAR, avocat, sis à l'immeuble Ettaoufik, rue Mansour El-houch, Médenine, dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Ce communiqué a été publié dans le journal Al-Shorouk le 16 septembre 2025.

2025R02764FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 3/9/2025, enregistré à la recette des finances de Mahdia le 3/9/2025 sous le n°25205501 quittance n°M063111. Mr Tarek Ben Salah BATHIBITHA, titulaire de la CIN n°06564957 a vendu et cédé à Mr Ayoub Macherki, titulaire de la CIN n°11834226, la totalité du fonds de commerce du local destiné Vente fruits secs avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Bourguiba - Rjiche - Mahdia, les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 20/9/2025.

2025S01213FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 11/9/2025 enregistré à la recette des finances de Ksibet el Mediouni le 17/9/2025 sous le n°25201365 quittance n°M036752, monsieur Moez ben Khalifa ben Mohamad Kallala titulaire de CIN n°06903692 demeurant à Ksibet Mediouni a vendu à Monsieur Hssine Ben Mohamad Ben Hssine Ben Hajj Salem titulaire de CIN n°04136218 la totalité du fonds de commerce (café et salle play station) situé à l'Avenue Mohamad Ateb Ksibet Mediouni Monastir.

Les oppositions auront lieu dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acquéreur Hssine ben Hajj Salem sis à l'Avenue Mohamad Ateb ksibet Mediouni Monastir.

Cet avis a été publié au journal «Chourouk» daté le 23/9/2025.

2025S01214FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat privé daté le 11/9/2025 enregistré à la commune de Kasserine le 15/9/2025 et enregistré à la recette des finances de Kasserine le 15 septembre 2025 sous le numéro n°M082145. Il a été procédé à la vente de la part de Monsieur Mohamed ben Abid ben Khlifa Mbarki domicilié Rue Al Ezdihar Feriana Kasserine, au profit de Aljiya ben Amor ben Mohamed Yahyaouia domicilié à Doghra Kasserine la totalité du fonds de commerce existant Rue Habib Bourguiba Cité Olympique Kasserine destiné Café - Resto avec tous ses facteurs physiques et moraux.

Les oppositions sont reçues au cabinet de Med Neji Gharsalli sis à Kasserine C.I.N 02650789 et le matricule fiscal Numéro 405890T/A/T/000 dans un délai ne dépassant pas les vingt jours (20 jours) à compter de la date de sa publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 25/9/2025.

2025S01216FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 18/9/2025, enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 19/9/2025 sous le n°25205539, quittance n°M133130.

Mr. Heni Belghith titulaire de la CIN 06413653, a vendu à Chedi Sayadi titulaire de la CIN 06935306 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels représentant une pharmacie - identifiant unique 1256570F sis au n°74 avenue Taieb El Azzabi, Hammamet. Les oppositions auront lieu, dans un délai de vingt jours de la publication au JORT, entre les mains de l'acheteur, au Bureau de Abdelkader Sayadi n°9 sis au 2ème étage immeuble Borj Khefacha 5000 Monastir.

Avis publié aux journaux «Alchourouk» et «Le Quotidien» du 24/4/2025.

2025S01223FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié fait par les deux notaires maître Riadh Aissi et maître Awatef Sarraj en date du 16/9/2025 et enregistré à la recette des finances de Zeramdine le 22/9/2025 sous quittance n°M018166, Mme Afifa bent Salem Bouajila titulaire de la C.I.N. n°06770884 a conclu une donation au profit de son frère Nabil ben Salem Bouajila titulaire de la C.I.N. n°04187022 concernant le fonds de commerce "Pâtisserie et Glace" sis à l'avenue de la République Monastir 5000 immatriculé sous le n°1272583E, exploité au local de Amel Bouzgarrou. Les oppositions doivent être faites à l'adresse du fonds de commerce sus-indiquée dans un délai maximal de 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au J.O.R.T.

2025S01224FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 25/8/2025 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 3/9/2025 (quittance n°M098493, enregistrement n°25205171), Mme Dorra Hadded (CIN 05479948) a vendu le fonds de commerce exploité dans le local sis au rez-de-chaussée de l'immeuble N°3 sis à la rue de l'Atlas à Hammam Sousse (salon de thé «Fairouz») au profit de Mr Nadhem Mahmoudi (CIN 09301482) et Mr Abdelaziz Gaaloul (CIN 12839169), les oppositions seront faites entre les mains du Me Ahmed Sboui (M.F : 000/P/A/1010156J) dans son cabinet situé à l'avenue Taher Sfar, Sousse et ce dans le délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» du 26/9/2025.

2025S01225FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un CSSP enregistré à la recette des finances Gremda Sfax en date du 18/09/2025 sous n° M086523, Mr Mohamed Bouzayeni titulaire de la CIN n°09211900 a vendu à Mr Habib Ben Rhouma titulaire de la CIN n°11081980 la totalité d'un fonds de commerce à usage de Fabrication et vente de snacks avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi que le droit au bail revenant de la location du lieu du local sis à la route Lafrane km 0.5 Sfax.

Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente au cabinet de maître Kamel Ben Messaoud sis à l'avenue Habib Thameur immeuble océan bleu 2ème étage Sfax, dans le délai légal à peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Al Chourouk et Le Quotidien» du 23/9/2025.

2025X01250FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 12/09/2025 enregistré à la recette des finances à Mahres Sfax le 15/9/2025 N°25201470 quittance n°M048078 Mariem ben Attia a vendu à Rihab Salem le fonds de commerce sis à la Route de Gabès Mahres Sfax.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours de la publication au JORT à l'étude de maître Habib Ben Romdhane au 30 Avenue Kairouan 3000 Sfax.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Chourouk" et le "Quotidien" le 18/9/2025.

2025X01254FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé du 16/9/2025 enregistré à la recette des finances Sekiett Edeer Sfax le 16/9/2025 sous le n°25203299 Quittance n°M069675, monsieur Hssan Maazoun a vendu à monsieur Eskandar el Haddar tout le fonds de commerce ayant pour objet le préparation et vente de gâteaux et de pain spéciale sise à la route Mahdia km 8.5 Sakiett Edeer Sfax avec tous les éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues au local de l'avocat Saoussan Mezghani sise à la rue Abou Kassem Chebbi immeuble Colisée bloc «c» 2ème étage Sfax, et ce dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT.

Un avis a été déjà inséré aux journaux Assabah et le Temps du 18/9/2025.

2025X01255FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

(Pharmacie)

Etude Chokri Smaoui

Avocat à la cour de cassation

Rue BECH Hamba Imm. kyranis Mez. B n°1 Sfax

MF : 581246CAP000

Selon acte sous seing privé du 22-8-2025 enregistré à la recette des Finances de Regab le 28-8-2025 sous le n°25201926 quittance n°M042080.

Madame Souhaila Ben Amar (titulaire de la CIN n°04631924) a vendu à Monsieur Frikha Wassim (titulaire de la CIN 05434172) la totalité du fonds de commerce d'une pharmacie enregistré au RNE sous le N°0598784 L, catégorie «A» sise à la rue des Martyrs place 7 Novembre Regab Sidi Bouzid.

Les oppositions doivent être faites à l'étude du rédacteur du contrat Maître Chokri Smaoui, Avocat à la cour de cassation sis à Rue Bech HAMBA Im. Kyranis Mez. Bureau N°1 Beb Bhar Sfax, dans les délais légaux de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est publié au journal «Essabeh» du 23-9-2025 page 6 et au journal «Le Temps» page 10.

2025X01257FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite au contrat de donation établi par maître Mounira Daghfas et son assesseur en date du 21 août 2025 enregistré à la recette des finances Houmet Souk Djerba le 1 septembre 2025, quittance n°M105844, Monsieur Farid Arouway a donné à son fils Iskander la totalité d'un fonds de commerce sis à la route 13 août Midoun Djerba.

Les créanciers doivent faire oppositions entre le donateur et le donataire à l'adresse du fonds de

commerce dit ou bien au cabinet de Maître Mounira Daghfas n°165 rue Grand Maghreb Arabi Houmet Souk Djerba, dans les 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

2025X01263FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 13/9/2025 et enregistré auprès de la recette des finances de Dyar el Wafa Sfax le 19/9/2025 sous le n°25204256 reçu n°M088813, Madame Chedlia Bent Hsan El Fehri CIN n°01243349 a vendu à Monsieur Mohamed Ben El Bechir Ben Kridis CIN n°05318123, les éléments matériels et moraux du fonds de commerce nommé «Queen» situé au 124 bis rue Farhat Hached Sfax.

Les oppositions auront lieu chez Madame Olfa Bent Noureddine Ben Néji El Fehri à Route Gabès Km 4, Résidence El Yesamine n°11, rez-de-chaussée Sfax pendant 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cet avis été publié le 25/9/2025 au journal «Echourouk».

2025X01265FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp, en date du 4 juillet 2025 et enregistré à la recette des finances Jdaida en date du 21 juillet 2025 (enregistrement n°25200860, quittance n°M029029), Mr Sleh Jandoubi, demeurant à cité Taieb Mhiri Chaouat Jedaida La Mannouba, a vendu à Mr Abderrazak Ben Abderrazzak et Mr Taoufik Ben Abderrazzak, demeurant à Cité Ennour Cité Taieb Mhiri Chaouat Jedaida La Mannouba, tout le fonds de commerce sis à Cité Ennour Chaouat Jedaida La Mannouba (boulangerie). Toute opposition doit être déclarée, au siège du fonds de commerce, dans les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne auprès des acheteurs. Cet avis a été publié au journal Alchourouk, en date du 19 septembre 2025.

2025403267FCCC2

Transfert de propriété d'un fonds de commerce par donation

Conformément à un contrat de donation de fonds de commerce établi par Maître notaire Nadia Talbi en son bureau, rue du Maghreb Arabe, carrefour Tahrlr, Qasr al Saeed, Tunis, le 9 septembre 2025, et enregistré au Registre financier de Qasr Saeed le 12 septembre 2025. Récépissé d'enregistrement : 064949 M. Madame Wafaa bent Abbas Balhashimi, titulaire de la carte d'identité nationale n°14774080, a fait don à son fils, Mohamed Fares ben Fathi Al Hafsi, titulaire de la carte d'identité nationale n°15400091, de l'ensemble du fonds de commerce, avec toutes ses composantes matérielles et morales, destiné à tous types de commerce et actuellement désigné comme pizzeria et snacks, sis au 07, rue 62148, quartier Al-Tahrir, Tunis, nommé "Ould Al-Hajj".

Les objections seront acceptées dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, à l'adresse du destinataire, sis à Résidence Chérifa, Bâtiment A, Appartement 16, Deuxième étage, Quartier Tahrir, Tunis.

Ce communiqué a été précédemment publié dans le journal le Temps le 25 septembre 2025.

2025403270FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 25/8/2025 enregistré à la recette des finances de Bab Souika Tunis le 8/9/2025 sous le n°25203095 quittance n°M067203, les héritiers de Mahmoud Qassem titulaires de l'identifiant unique n°0876843E, Abdelmajid Qassem titulaire de la CIN n°00238529 et Monia Qassem titulaire de la CIN n°07013490, Radia Qassem titulaire de la CIN n°05447747, Naima Qassem titulaire de la CIN n°05163067, Sara Qassem titulaire de la CIN n°07158186, Hager Qassem titulaire de la CIN n°04702935, Saifeddine Qassem titulaire de la CIN n°07191393, Safa Qassem titulaire de la CIN n°07182548, Hamdi Qassem titulaire de la CIN n°07156152, Ziad Qassem titulaire de la CIN n°04686281, Naoufel Qassem titulaire de la CIN n°04686568, Manel - Qassem titulaire de la CIN n°04686894 ont vendu à Sofiane Ben Chadli Ben Amara titulaire de la CIN n°05787024, la totalité du fonds de commerce situé à 11 Souk Elgrana la ville antique Tunis, destiné à l'activité de vente des vêtements et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Wahid Cherif titulaire de la CIN n°00341420, à l'adresse du fonds de commerce situé à 11 Souk Elgrana la ville antique de Tunis. Et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 20/0912025 aux journaux Echourouk et le Quotidien.

2025403272FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément aux lettres écrites éditées par M. Mohamed Faouzi Ben Hammad, avocat au bureau des commentaires à Bizerte et enregistré auprès de la société holding financière, Tarek Ibn Zied, Bizerte, le 12 septembre 2025, sous le numéro 25206367, le numéro M080814 est parvenu à M. Sami Ben Hammadi Ben Elmeki Al-Azzabi a vendu tout le bien commercial avec ses éléments matériels et moraux destinés à être utilisés pour tous les types d'activités commerciales situés sur la rue 14 janvier en 2011 à Bizerte à M. Abdul Sattar Ben Al-Taher Ben Mansour Al-Gharsal.

Le siège des objections des créanciers potentiels du vendeur a été désigné comme l'adresse de l'acheteur, Borj Taleb Hachad à rue Alouifak, Bizerte, dans les 20 jours suivant la date de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été publiée dans le journal Al-chourouk le 25 septembre 2025.

2025403273FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 17/9/2025 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 23/9/2025 quittance n°M123735 enregistrement n°25206370, Mme Fatma Ben OTHMEN a vendu en son nom et pour le compte de ses enfants Tarek, Alia, Emna, Aida et Khaled Ben MEHREZ tout le fonds de commerce sis au n°59, rue Hédi Chaker 2070 la Marsa, son identifiant unique 0087688V à Rym CHAABOUNI domiciliée au 11 rue des Œillets Menzah 5 Ariana, avec tous les éléments moraux et matériels en vue d'exercer tout type de commerce. Les oppositions se feront entre les mains de la venderesse en son domicile sis au n°59, rue Hédi Chaker 2070 la Marsa dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal le Quotidien en date du 26/9/2023

2025403275FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Selon contrat de location d'un fonds de commerce signé en date du 16/6/2025 enregistré à la recette des finances Midoun le 18/6/2025 quittance n°M066370, Mr Malek Ben Azzedine Chelba carte d'identité nationale n°13479419 a loué la totalité du fonds de commerce sis à Midoun avenue Saleh Ben Youssef dont l'exploitation vente des parfums à Mr Ahmed Faous CIN n°13490179.

Cette annonce a été publiée le 11 septembre 2025 au journal Essabeh.

2025R02758FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé rédigé par Maître Belkahla Imed avocat, enregistré à la recette des finances à Kairouan le 23/9/2025 quittance n°M099036 Enregistrement n°25304352. Mr Mohamed Ali Ben Abderrahamen Mefteh a loué le fonds de commerce sis à la rue de l'ouslatia à Kairouan dont l'exploitation «boulangerie» avec tous ses éléments corporels et incorporels à Madame Mna Bent Ibrahim Ben Hamouda Derbel carte d'identité nationale 02060935 délivrée le 17/7/2020.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassent pas 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article est paru aux journaux Echourouk et le Quotidien le 24/9/2025.

2025S01215FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Mohamed Manai avocat, le 24/6/2025 enregistré à la recette des finances El Mansoura Kairouan le 25/6/2025 quitt n°M058472 enregistrement n°25302468 Mr Hbib Rkhami a loué le fonds de commerce sis à cité commerciale Rkhami rue sabra Kairouan avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Ameur Chouihi CIN n°07507287.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassent pas 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article est paru aux journaux Echourouk et le Quotidien le 24/9/2025.

2025S01217FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Hamdi Yousfi avocat à Kairouan le 22 septembre 2025 enregistré à la recette des finances el Mansoura Kairouan le 22 septembre 2025 quitt n°M080495 enregistrement n°25303645 Mr Riadh Mefteh a loué le centre de commerce d'une boulangerie située à l'avenue bit el hekma Kairouan avec tous ses éléments corporels et incorporels à Hela Zarrouki CIN n° 04490627.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépasse pas 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article est paru aux journaux Echourouk et le Quotidien le 24/9/2025.

2025S01218FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par un acte SSP du 16/9/2025, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse, le 17/9/2025 sous le n°25305452 quittance n°103177, Mme Sameh Ben Abdeljelil, CIN n°05561938, donne en location la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis au RDC de l'immeuble Farah à la Rue Alexandrie Hammam Sousse exploité en tant que fleuriste et produits dérivés à Mr Ghassen Frini CIN n°12810962. MF 1754426X avec tous ses éléments corporels et incorporels pour une durée de 10 ans commençant le 01/9/2025 jusqu'à 31/8/2035.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 25/9/2025.

2025S01219FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de location daté le 10/9/2025 et enregistré le 12/9/2025 à la recette des finances de Monastir sous le n°25306812 selon le reçu n°MO68875 Mr Mohamed Safi Jerbi a loué à la STE Safi jacob Food, SARL, la totalité de deux fonds de commerce situés à la rue de martyrs à Monastir objet de partie de titre foncier n°90653 Monastir dont l'activité et la préparation et vente de fast-food pour une période de 2 ans renouvelables allant du 01/9/2025 au 31/8/2027.

2025S01228FCCC3

Location d'une gérance d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé par Maître Imen Hammami Khlif légalisé le 20/8/2025, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela Tunis le 12/9/2025 quittance n°56045, numéro d'enregistrement 25303893, Mr Tarek ben Abd el Majid Dchich a loué à Mme Wiem bent Ridha Kalii pour le compte de la Société restau BDG Société à responsabilité limitée en cours de constitution la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels résultant de toute activité commerciale sis au 28 rue Palestine Tunis, au prix de location annuelle quarante quatre mille quatre cents dinars net.

Les oppositions doivent être formulées auprès de Maître Imen Hammami Khlif demeurant immeuble Manar bloc «c» 1er étage Sfax dans un délai de vingt jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Temps du 23/9/2025 page 10.

2025X01252FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé de signature le 11/9/2025 et enregistré le 15/9/2025 à la recette des finances publiques route de Tunis Sfax sous le numéro MO99017 FOLIO 25303758 Mr Adel Ben Youssef Trabelsi résident à la route Taniour km 2 Sfax a loué à Mr Amin ben Bechir Zirmli résident à Chaaleb Manzel Chaker Sfax la totalité du fonds de commerce exploité comme épicerie en détail avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à la route Taniour km 2 passage "garage" Sfax pour une période de 5 ans commençant dès le 01/9/2025 avec un loyer mensuel fixé à 700 dinars par mois avec une augmentation annuelle de 5 % dés la deuxième année de location.

Cette location de gérance a été publiée au journal Essabah daté le 24/9/2025.

2025X01256FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé par Darragi Ikdem avocat à la cour de cassation daté du 10 septembre 2025 Mr Wissem Chkir a loué à Tijani Selmi le fonds de commerce à une durée de 5 années du 01 septembre 2025 au 31 août 2030 situé au 12 rue la République; Menzel Bourguiba, l'acte est enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba le 10 septembre 2025 reçu n°M076457 enregistrement n°25302787 publié au journal Echourouk le 17 septembre 2025 page 22 et au journal le Quotidien le même jour page 10.

Toute opposition aura lieu chez Maître Darragi Ikdem avocat à la cour de cassation 42 rue l'indépendance Menzel Bourguiba.

2025403274FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat de copropriété

En vertu de la décision de la municipalité de la Goulette, approuvée par le gouverneur M. Imed Boukhris et émise le 20 août 2025 sous le numéro 1311.

Un syndicat a été constitué sous le nom de «Syndicat des propriétaires de la Résidence Aya».

La société «Bâti Synergie», représentée par Mme Marwa Ben Sassi, a été désignée en tant que syndic professionnel pour occuper la fonction de présidente provisoire du syndicat pour une durée d'un an renouvelable.

Parmi les objectifs du syndicat figurent l'entretien des parties communes, notamment le nettoyage, la sécurité et la maintenance.

Siège : Résidence Aya, Jardins de L'Aouina.

2025R02761APSF1

Constitution d'un syndicat de copropriété

En vertu de la décision de la municipalité de La Goulette, approuvée par le gouverneur M. Imed Boukhris et émise le 20 août 2025 sous le numéro 1310.

Un syndicat a été constitué sous le nom de «Syndicat des propriétaires de la Résidence Salma 2».

La société «Bâti Synergie», représentée par Mme Marwa Ben Sassi, a été désignée en tant que syndic professionnel pour occuper la fonction de présidente provisoire du syndicat pour une durée d'un an renouvelable.

Parmi les objectifs du syndicat figurent l'entretien des parties communes, notamment le nettoyage, la sécurité et la maintenance.

Siège : Résidence Salma 2, Rue des Vergers, Jardins de l'Aouina.

2025R02762APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Forum Local de la Jeunesse

Siège : 02, rue Borj Bourguiba - 2ème étage - 1002 Tunis

Objet : Jeunesse à caractère général.

Objectifs :

L'association vise à contribuer au renforcement des capacités de leadership des jeunes et à encourager leur participation active à la vie publique et à la prise de décision aux niveaux local et national. Et ce, dans le cadre d'un partenariat constructif avec les autorités locales et la société civile, afin de soutenir les efforts de développement des communautés locales.

Elle s'emploie également à appuyer les efforts de l'Etat dans le renforcement de la résilience communautaire au sein des communautés locales.

L'association s'engage, dans l'exercice de ses objectifs, à se conformer aux dispositions légales en vigueur.

Président : Anis Boufrikha CIN : 05585082

Secrétaire Générale : Dhouha Jourchi CIN : 08317285

Trésorier : Sadok Wafi CIN : 08324615.

2025S01209APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association de la Dentisterie Contemporaine.

Objet : Scientifique.

Siège social : 7, rue Rabat, Immeuble M'farej, 1er étage, bureau n°101, Corniche, Sousse 4059.

Objectifs :

- Contribuer au développement de la médecine dentaire.

- Permettre aux médecins de suivre les évolutions dans le domaine de la médecine dentaire.

Bureau directeur :

Présidente : Dr. Imen Marzouki

Secrétaire général : Dr. Mohamed Sahbi Layouni

Trésorière : Dr. Chirine Ayari

Secrétaire générale adjointe : Dr. Ons El Fray.

2025S01226APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Arabe Des énergies renouvelables et protection de l'environnement 2050.

Objectif : Développement : économie verte.

Objet :

- Encourager l'utilisation de l'énergie renouvelable (l'Energie étolienne, photovoltaïque) et l'utilisation des nouveaux appareils électriques respectueux de l'environnement pour réduire les émissions de gaz d'effet desserve et éliminer le Carbone afin de limiter le phénomène de réchauffement climatique et s'adapter en changement climatique pour un avenir meilleur et durable

- Sensibiliser les citoyens au danger de la pollution (plastique) et préserver l'environnement et océan.

Adresses : Mansoura / Benoun / Sidi Bouzid.

Comité :

Président : Aymen Mnassri

Secrétaire général : Kamel Mnassri.

2025403276APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat de la résidence Al-Rihane

Lotissement Al Wafaa à Fouchana

Conformément au procès-verbal de l'assemblée en date du 10/9/2025, enregistré à la recette financière de la nouvelle ville de Ben Arous le 23/9/2025 sous le numéro : 25704773, quittance numéro : M071144, il a été décidé :

Nommer : Monsieur Ihssen El Hidri comme président en remplacement de : Monsieur Yassine Makhloufi

Nommer : Monsieur Qais Dachraoui comme secrétaire général en remplacement de : Monsieur Mohamed Naïm El Dridi

Trésorier : Monsieur Yassine Guari.

2025R02763APSF2

EL-HADEF SPORTIF AIN ERRAHMA

Mise à jour de la Situation Juridique de l'association El- Hadef Sportif à Ain Errahma

- En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire relative à la révision des statuts en date du 5/7/2025, ainsi que du procès-verbal de l'assemblée générale élective tenue le 02/8/2025.

- Nom de l'association : EL HADEF SPORTIF A AIN ERRAHMA

- Objectif : PRATIQUE DES SPORTS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS

- Siège social : Salle des Sports Individuels à Aïn Errahma, 4092 Ain Errahma, Bouficha, Sousse

- Autorisation n°42, délivrée à Sousse le 26 novembre 1984.

2025S01203APSF2

Syndicat de la Résidence Emna - Cité El Wafa, El Mrezgua, Nabeul

Il a été tenu l'Assemblée Générale Ordinaire du Syndicat de la Résidence Emna en date du 25 mai 2025, conformément au procès-verbal enregistré auprès de la Recette des Finances, Avenue Taieb Mehiri à Nabeul, sous le numéro d'enregistrement 25704828 en date du 19 août 2025.

L'Assemblée a décidé :

1/ L'élection de Monsieur Faouzi Ben Salah en qualité de Président du Syndicat des Copropriétaires jusqu'à la fin du mois de juillet 2026, avec délégation de tous pouvoirs.

2/ L'approbation des rapports moral et financier relatifs à la période allant de l'année 2024 jusqu'au mois de mai 2025.

3/ L'approbation de l'adoption d'une contribution exceptionnelle destinée à la réparation de l'ascenseur et du portail extérieur du parking, fixée à 190 dinars par appartement.

2025403271APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

1) Créancier poursuivant : A.T.B, S.A matricule fiscal 14161Q, représentée par son P.D.G, demeurant au 9 rue Hédi Nouira Tunis. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : 1- Lotfi Borgi, CIN 05754763 demeurant au café des jeunes Guellala Djerba.

2- Taoufik Borgi, CIN 08638455 demeurant à Kassabine Guellala Djerba.

3) Avocat poursuivant : Maître Kais Rouis, Avocat à la cour de cassation, avenue du Maghreb arabe houmt souk Djerba, matricule fiscal 970381A.

4) Titre exécutoire : 1- Injonction n°8619 le 02/6/2022 du tribunal de 1ère instance de Médenine et jugement n°28500 le 8/02/2023 de la cour d'appel de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître Taoufik Lajimi le 20/6/2023 sous le n°9548 et objet d'une attestation de non pourvoi en cassation

2- 1- injonction n°8620 le 02/6/2022 du tribunal de 1ère instance de Médenine et corroboratif par le jugement n°28501 le 8/02/2023 de la cour d'appel de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître Taoufik Lajimi le 20/6/2023 sous le n°9549.

5) Saisie exécution : procès-verbal de saisie exécution par l'huissier notaire maître Taoufik Lajimi le 31/12/2025 sous le n°9548-9549/4 et signifiée sous le n°9548-9549/5 le 01/8/2025.

6) L'immeuble mis en vente : lot de terrain d'une superficie de 119m² délimité au sud par une voie, à l'est par un bâtiment adjacent sur la propriété de quelqu'un d'autre, au nord par une citerne d'eau la propriété de l'Etat et à l'ouest par un bâtiment adjacent de Chadli Borgi et contenant un bâtiment de deux étages.

Le rez-de-chaussée contient 3 boutiques qui couvrent 105.00m² et utilisés comme entrepôts et le premier étage contient 2 studios qui couvrent 98.00m².

7) Les hypothèques :

- Hypothèque de premier degré garantissant le paiement de la somme de 385.000.000 D à l'origine, hors intérêts et frais, et constatée par un contrat de prêt hypothécaire établi par le notaire Hatem Al-Atri et son confrère le 13/10/2020 sous le n°13, page 12.

- Hypothèque de premier degré garantissant le paiement de la somme de 250.000.000 D à l'origine, hors intérêts et frais, et constatée par un contrat de prêt hypothécaire établi par le notaire Hatem Al-Atri et son confrère le 13/10/2020 sous le n°10, page 14.

8) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 197.550.000dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

9) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Médenine le lundi 27 octobre 2025 à 9 h du matin.

10) L'immeuble peut être visité tous les jours suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation du gouverneur.

2025R02749VEPA1

Vente aux enchères sur saisie immobilière

Après rabaissement de prix de 40 %

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hedi Nouira Tunis.

Partie saisie : Naima ZALEETI, caution hypothécaire, ouvrière dans une cité universitaire, demeurant à rue El Kasba n°39, Sousse

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité des parts indivises lui revenant de 660 m² dans la propriété sise à Zaouiet Sousse, gouvernorat de Sousse objet du titre foncier N°31306 Sousse d'une superficie globale de 860 m².

Mise à prix globale : il y avait un rabaissement de prix de 40% et le nouveau prix est fixé à soixante-treize mille huit cent dinars, (73.800.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à trois mille deux cent dinars (3200.000 dt) et les nouveaux frais.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu jeudi le 23/10/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite des lieux : Les jours Ouvrables de 8 h à 17 h

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 1 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2025S01220VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule R N E n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Hechemi Ben Mohamed Lili, Titulaire de la CIN n°04040416, demeurant n°1 immeuble B cité Hadramaout Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°86424 Sousse consistant en une villa moderne, comprenant un sous sol, un rez-de-chaussée et premier étage sis à la rue Zouhaier Safi cité Sahloul 2 Sousse, d'une superficie de 454 m². Le sous sol se compose d'un salon, 2 pièces, salle de bain, cuisine, garage et dépôt, collecteur d'eau de pluie, d'une superficie de 218 m².

Le rez-de-chaussée consistant en une villa se compose d'un salon, 2 pièces, salle de bain, cuisine, d'une superficie de 225 m² et du premier étage accessible par un escalier à l'intérieur, et se compose de 3 pièces, salle de bain, et une chambre avec salle de bain d'une superficie de 210 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse 27/10/2025 à 9h.

Mise à prix :

Un million trois cent trente-huit mille trois cent Dinars (1.338.300,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2025S01221VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Société ben Ramadhane dattes SARL, IU 0023766R dont le siège social est à la route El Hammet jrid km2 Tozeur.

Le fol enchérisseur : Société Nizar Touati SUARL, IU 1839072H dont le siège social est à Om somaa souk lahad gouvernorat de Kebili.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «ennakhil» objet du TF n°1636 Tozeur composé de la parcelle n°1 d'une contenance de 3013 m² sis à la municipalité de Tozeur faisant partie du plan d'aménagement.

L'immeuble consiste en une unité de stockage et de transfert des dattes contenant deux grands dépôts pour le tri et l'alignement des dates, un entrepôt de stockage, un couloir menant au six frigos de stockage, une pièce externe de commercialisation, un bureau, un escalier conduisant à la chambre des moteurs, la construction est composée d'un rez-de-chaussée surmonté d'un bâtiment, un bloc sanitaire une place nue contenant un compteur électrique, une clôture enrobe l'immeuble de ses cotés sud, est et une partie du coté ouest.

L'immeuble saisi consiste en un terrain de 3013 m² précisément de surface la parcelle englobant une partie de dépôts de stockage, une autre de celle des tri et d'alignement, un couloir conduisant au sis frigos, une pièce extérieur de 1100 m², un escalier, une chambre pour le moteur, un bureau, et un bloc sanitaire, un espace nu.

L'immeuble est clôturé des cotés sud et en partie du coté est en partie du cotés ouest. L'immeuble est délimité du coté sud par un immeuble ni identifié dans une partie et dans l'autre part Mohamed ben Sghaier ben Ezzin du coté ouest par la voie publique et du coté nord par le reste d'un immeuble appartenant à la société débitrice.

Mise à prix : (1.247.400.000)

Le montant de l'adjudication prononcée au profit du fol enchérisseur : (748.940.000)

La date et lieu de la vente : lundi le 3/11/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tozeur.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Tozeur où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01237VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, SA IU RNE 0000110 F, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : 1/ Sté SIMPAC, SARL IU 0584208j dont le siège social est à la zone industrielle Poudrière 1 Sfax.

2/ Sté COMPAC, SARL IU 0418516R dont le siège social est à la zone industrielle Poudrière 2 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à «la Medina» Sfax Rue 29 lotissement est, place "Hmidia" d'où son entrée, il s'agit d'un rez-de-chaussée et un 1er étage d'ouverture sud et nord.

L'immeuble est délimité du coté sud par la place Hmidia d'où son ouverture, du coté est par Fakhfakh, du coté nord par rue «Alhaddedine» et du coté ouest par une rue.

Le rez-de-chaussée couvre 102 m² composé d'une entrée de réception où est installé l'escalier menant au 1er étage, un salon, deux chambres, une cuisine, une salle de bain, des toilettes et un réservoir domestique d'eau quant au 1er étage, il couvre 102 m² contenant un large espace, une chambre, un hall, une cuisine, une salle de bain et des toilettes.

Mise à prix : (148.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : Lundi 3/11/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01238VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Hanen Frikha

Avocat à la cassation

33 Avenue Habib Thameur Imm. Fourati 1er étage bureau n°1 Sfax

Créanciers saisissants : 1/ Aicha Bent Ammar Kharrati n° cin 08870093 femme au foyer.

2/ Lamia Bent Abdellatif Kharrati n° cin 08870093 femme au foyer.

3/ Yassine Ben Abdellatif Kharrati n° cin 11035259 Militaire sous-officier.

4/ Jassim Ben Abdellatif Kharrati n° cin 11078238 journalier.

5/ Ala Ben Abdellatif Kharrati n° cin 11232028 élève.

Tous demeurant à El-Hawamed El Gandoul Bir Ali Sfax. Domicile élu Bureau Maître Hanen Frikha sis 33 Avenue Habib Thameur Imm. Fourati 1er étage bureau n°1 Sfax.

Débiteur saisi : Abdellatif kharrati n° cin 01317413 journalier demeurant aux arcades Bir Ali Ben Khalifa Gouvernorat de Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Hanen Frikha, avocat à la cour de cassation 33 Avenue Habib Thameur Imm. Fourati 1er étage bureau n°1 Sfax.

L'immeuble saisi : Les 9421,7307 quotes-parts de 69990 parties de la propriété enregistrée située sur la route nationale n°14 km 62 à droite en direction de la ville de Sfax, dans la région El Hawamed, ELGandoul, Bir Ali Ben Khalifa, gouvernorat de Sfax, circonscription 3 GL, objet TF n°13542 Sfax dénommé "Soumaya 30" d'une superficie totale de 69990 mètres carrés, représentant un terrain agricole comprenant quelques grands et petits oliviers (Hawil) et 6 bâtiments résidentiels, dont l'un est la propriété du débiteur saisi Abdellatif Kharrati, qui est actuellement exploité par la créancière saisissante Aicha Kharrati, en vertu de son attribution dans le domicile conjugal dans le cadre du jugement de divorce. L'immeuble saisi est limité au sud par Chefroud Kharrati, à l'est par Haj Hamrouni Kharrati et Hamed Ben Selama et

Salah Kashmoudi, chacun d'une part, au nord par Omar Ben Hamed et Belkacem Ben Massoud, chacun d'une part, et à l'ouest par Mohamed Ben Mabrouk et un passage agricole de celui-ci son entrée, ainsi qu'Ammar Ben Selama et Chefroud Ben Selama chacun d'une part.

Références d'inscription datant du 26/5/2025 dépôt à Sfax, volume 02/2025 numéro 1660.

Mise à prix : Vingt cinq mille neuf cent cinq dinars et 761 millimes (25.905, 761) après la réduction du prix de 40 % frais en sus.

La date et lieu de la vente : Mercredi le 22/10/2025 à partir de 9 H du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hanen Frikha 33 Avenue Habib Thameur Imm. Fourati 1er étage bureau n°1 Sfax.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent avoir l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur.

2025X01258VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière après réduction du prix de 40%

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à Mahres Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000 son matricule fiscal 0580353A.

Le saisi : Ounallah Ben Hmed Ben El Mabrouk Rebayaa (débiteur hypothécaire) titulaire de la CIN N°05259748 ouvrier, demeurant à Nawal El Skhira Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Mimoun Moalla sous le n°37088 le 11/6/2025 et inscrit au titre Foncier n°134061 Sfax dénommé *Mabrouka* le 18/6/2025 vol Sfax 2025/02 sous n°1933 sur la totalité de la propriété enregistrée situé à Imedet El Skhira Sfax à gauche direction vers Route de Gabès et loin de la route principale 600m environ, appartenant au saisi, représentée par une parcelle du terrain pour l'habitation qui se compose d'un lot N°241 d'une superficie de 502 m² parcelle 502 objet de titre foncier N°134061 Sfax dénommé *Mabrouka* et son titre mère est 35152 Sfax, inscrite au registre de la conservation foncière de Sfax au titre foncier n°134061 Sfax le 26/12/2016 vol 2016/3 sous n°9537.

Cette parcelle du terrain est clôturée de 4 cotés, d'hauteur est de 2.00 m où existe une villa, un garage son entrée Est et Nord

*La villa est d'une superficie de 178.50 m² sol parterre et toit en béton armé ou possibilité d'entrer par deux portes Sud et Est qui contient une véranda sud, hall où se trouve une fenêtre ouest et une fenêtre sud, chambre y se trouve fenêtre sud, chambre y se trouve une fenêtre Est chambre y se trouve une fenêtre nord, chambre y se trouve une fenêtre nord, cuisine équipée y se trouve une fenêtre nord et porte sud salle de bain équipée y se trouve une fenêtre ouest et wc équipé y se trouve une fenêtre ouest.

- Le garage d'une superficie est de 32.50 m², sol en ciment et toit en béton armé qui se trouve au coin nord ouest de la parcelle du terrain ou possible d'entrer du coté nord par une porte sous forme d'un rideau métallique. Cette propriété est équipée de l'électricité et eau potable et une citerne.

- Les limites de cette propriété : du sud un voisin, de l'est et nord l'entrée de la propriété et de l'ouest un voisin. Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Hypothèque d'un montant 46.500.000D sur toute la propriété inscrite le 18/7/2017 (vol 2017/02 sous N°2322) au profit BNA

- Hypothèque d'un montant 70.000.000D sur toute la propriété inscrite le 30/6/2021 (vol 2021/02 sous N°1/2284) au profit ATB.

- Commandement valant saisie immobilière au profit du saisissant inscrite le 18/6/2025 (vol Sfax 2025/2 sous N°1933).

Mise à prix : est fixée à cent huit mille Dinars (108.000.000D) terre et construction après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 3.678.524 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le Mercredi le 22 octobre 2025 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax2, sise Zone 3, 4 Rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix à est de 36.000.000D par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2025X01259VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 et inscrite au registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0014161Q dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Avenue Habib Bourguiba Sfax, (créancier hypothécaire) son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Souheil Ben Hammouda El Behi (débiteur hypothécaire), titulaire de la CIN 08266380 demeurant à Aouled El Hanachi Chorbène - Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Notaire Hassen Maaloul sous le n°33605 le 02/6/2025 et inscrit au titre Foncier N°1003 Mahdia le 31/7/2025 vol 2025/02 sous N°586 sur La totalité du terrain objet du titre foncier N°1003 Mahdia dénommé *Faouzia* situé à Imadet Aouled El Hanachi Délégation de Chorbène Gouvernorat d'El Mahdia, d'une superficie de 8696 m², terrain agricole se compose de deux parcelles de terrain N°04 et N°27 du plan cadastrale du Gouvernorat d'El Mahdia section B plantées amandes et ce titre foncier se trouve hors du plan d'aménagement urbain de la zone Aouled El Hanachi et se trouve dans une zone agricole.

- La parcelle du terrain N°04 sous forme carrée se trouve au loin de 650 m de la route reliée entre Essouassi et Chorbène et proche de village Aouled Hanachi ouvert du coté nord à un passage agricole fait au plan cadastrale et se compose de 30 arbres d'amandes et pas loin de réseau d'électricité et d'eau potable d'une superficie de 6240 m².

Les limites de cette parcelle du terrain : de l'est la parcelle du terrain n°2 du plan cadastrale de l'ouest passage agricole non pavé, du nord la parcelle du terrain n°5 du plan cadastrale et du sud la parcelle du terrain n°3 du même plan.

- La parcelle du terrain N°27 sous forme rectangulaire se trouve au loin de 80 m de coté sud du passage agricole pavée indiquée et se compose de 3 arbres d'amandes et 10 pieds d'olives et proche du réseau d'électricité et d'eau potable d'une superficie de 2458 m².

Les limites de cette parcelle du terrain : du nord la parcelle du terrain N°29, du sud la parcelle du terrain N°26,de l'est la parcelle du terrain N°241 et de l'ouest la parcelle du terrain N°28.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Hypothèque d'un montant 50.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 24/6/2013 vol 05/2013 sous N°83 au profit ATB.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 31/7/2025 (vol 02/2025 N°586) au profit du saisissant.

Mise à prix : est fixée à deux cent soixante quatorze Mille cent quatre vingt dix Dinars (274.190.000D) terre et contenu ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le lundi 27 octobre 2025 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Mahdia, sise à la Rue Taieb El Mhiri.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 91.396.666 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Mahdia où est déposé le cahier des charges.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 91.396.666 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Mahdia où est déposé le cahier des charges.

2025X01260VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Youssef Moro au profit de Naziha Ben Abdallah et Salima Ben Abdallah. Adresse : (cabinet de Maître Saleh Al-gazwani, 42, rue Hédi Chaker, Tunis)

Contre partie : El-Hadi Ben Mohammed El-Kabir Ben Abdallah, sis au 11, rue Tabarka, Manzel Bouzalfa.

L'avocat chargé : Maître Saleh Ghazwani, 42, rue Hédi Chaker, Tunis, 1er étage, b 2.

Le bien : un lot d'une superficie de 8 233 333 mètres carrés (partie de Sania El-Mora bit), terrain agricole, T F : 550188 Nabeul, se trouve à "Nwilat", Manzel Bouzalfa, Nabeul. Ce lot comprend des agrumes et des grenadiers anciens et malades, à l'abandon. Il ne dispose d'aucun revenu, d'une chambre modeste. Il est bordé au sud par le terrain de Halima Al-Saadani, à l'ouest par celui de Mohamed Al-Gharbi et à l'est par celui de Naziha bint Mohamed Al-Kabir bin Abdullah, appartenant au même terrain.

Le bien (sans charges) est soumis à l'intervention immobilière de l'Agence foncière agricole.

Prix : cent vingt-trois mille huit cent soixante-deux dinars et 998 millimes 123.862.998d ; frais en sus

Date et lieu de vente : devant la chambre des criées; Tribunal de première instance de Grombalia, audience (le 20/10/2025, à 9 h et suivantes.

Le bien est visitable quotidiennement. Un tiers du prix d'entrée est préalable du gouverneur.

2025403290VEPA1

Avis aux créanciers

Offre de cession au plus offrant

D'un appartement sis à la Rue Jbel Bargou Tunis

En vertu de la décision du règlement judiciaire n°455 du tribunal de 1ère instance Tunis 1 en date du 24/4/2013 et la décision datée le 10/7/2025, le syndic de faillite de la Société El Mana Frères en faillite, met en vente au plus offrant sous plis secrets un appartement sis à la rue de Jbel Bargou Tunis objet du titre foncier 136995 Tunis (107 m²) composé de 4 chambres bureautiques, salle d'eau et chambre pour archives. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des charges du Bureau du syndic de faillite contre (100 dt en espèces) et d'approuver nécessairement les clauses du cahier des charges et d'adresser leur offre sous pli fermé par rapide poste sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant nécessairement la mention «A ne pas ouvrir appartement Jbel BARGOU». Et ce au Bureau de Mr Mohamad Meherzi sis au centre Challakh Bloc A, 2ème étage, bureau 1, Mourouj 4 - Tél : 55.318.400/71.472.065 au plus tard le 17/10/2025 inclus. L'acquéreur éventuel supporte tous les frais et droits, et les offres reçues après ce délai et/ou non conformes aux dispositions du cahier des charges ne seront pas acceptées. (IU 005970R).

2025R02752VEPA2

Offre de cession au plus offrant

D'une villa à El Madina El Jadida Ben Arous

En vertu de la décision du règlement judiciaire n°455 du tribunal de 1ère instance Tunis 1 en date du 24/4/2013 et la décision datée le 10/7/2025, le syndic de faillite de la Société El Mana Frères en faillite, met en vente au plus offrant sous plis secrets une villa objet du titre foncier 3502 Ben Arous composée d'un RDC (181 m²) d'une salle de réception, un salon, chambre, salle de bain, cuisine, garage et d'un 1er étage (167m²), balcons, chambre à coucher, 2 chambres, salle de bain. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des charges du Bureau du syndic de faillite contre 100 dt en espèces et d'approuver nécessairement les clauses du cahier des charges et d'adresser leur offre sous pli fermé par rapide poste sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant nécessairement la mention «A ne pas ouvrir villa El Madina Jadida». Et ce au Bureau de Mr Mohamad Meherzi sise au centre Challakh Bloc A, 2ème étage, bureau 1, Mourouj 4 - Tél : 55.318.400 / 71.472.065 au plus tard le 17/10/2025 inclus. L'acquéreur éventuel supporte tous les frais et droits, et les offres reçues après ce délai et/ou non conformes aux dispositions du cahier des charges ne seront pas acceptées. (IU 005970R).

2025R02753VEPA2

Boutique "Rahmani"

Adresse : Rue de Zarzis - Médenine

Matricule fiscal : 1831785B

Registre de commerce : A2031692022

Suite à la décision du tribunal de première instance de Médenine dans l'affaire n°39780 en date du 29/5/2025. Mr Jmel Sami a été nommé mandataire judiciaire du fonds de commerce au nom de Seifeddine Rahmani (rahmani GSM) sise à la route Zarzis - Médenine pour l'administrer et le gérer jusqu'à la liquidation par consentement ou judiciairement.

2025R02757VEPA2

Clôture des procédures de liquidation des biens communs

Suite à la décision de juge mandataire du tribunal de première instance de Sousse daté le 11/7/2025, il a été décidé la clôture des affaires de liquidation de dossier n°24/307 par l'élimination de titre foncier n°6382 Sousse et n°117794 Sousse de régime de la communauté des biens entre époux en exécution des articles 10 et 11 de la loi N°94 de l'année 1998 daté le 9/11/1998 et de garder la propriété de titre foncier n°117773 Sousse en commun et en indivision à partie égale entre Sameh Bahri et Fares Bouslama.

2025S01212VEPA2

Société TUNISIE SUCRE

Société anonyme

Au capital de : 50.000.000 EURO

Siège social : Parc d'Activités Economiques de Bizerte

Identifiant Unique : 1019943 T

Dans le cadre de la décision d'ouverture des procédures de règlement judiciaire N°104 au profit de la Société TUNISIE SUCRE émanant du Tribunal de première instance de Bizerte en date du 18 Août 2025, le Tribunal a décidé en date du 23/9/2025 la désignation de l'administrateur judiciaire de la société Ameur Mansour pour assurer la gestion totale de la société jusqu'à la date d'arrêté du plan de redressement de la société.

2025403277VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du mercredi 22 octobre 2025

MINISTERE DE COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

SOCIETE ELLOUHOUM

S.A au capital de 3.000.000 Dinars

Siège social : Avenue du 3 Août 1903 - El Ouardia - Tunis

Le conseil d'administration de la société Ellouhoum, invite tous les actionnaires de la société à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire fixée pour le mercredi 22 octobre 2025 à 9 h du matin, au siège social de la société sis à l'avenue du 3 août 1903 El Ouardia - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation de la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2023;

2/ Lecture et discussion du rapport d'activité relatif à l'exercice 2023;

3/ Examen et discussion des états financiers relatifs à l'exercice 2023;

4/ Lecture et discussion du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes afférents à l'exercice 2023;

5/ Approbation du rapport d'activité et des états financiers se rapportant à l'exercice 2023;

6/ Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023 ;

7/ Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

8/ Fixation des jetons de présence pour l'année 2023 ;

9/ Cooptation des administrateurs;

10/ Renouvellement du mandat des administrateurs.

2025R02750SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 22 octobre 2025

MINISTERE DE COMMERCE

ET DU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS SOCIETE ELLOUHOUM

S.A au capital de 3.000.000 Dinars

Siège social : Avenue du 3 Août 1903 - El Ouardia - Tunis

Le conseil d'administration de la société Ellouhoum, invite tous les actionnaires de la société à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire fixée pour le mercredi 22 octobre 2025 à 12 h, au siège social de la société sis à l'avenue du 3 Août 1903 - El Ouardia - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation de la continuité de l'activité de la société conformément à l'article 388 du Code des sociétés commerciales.

2025R02751SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Aux actionnaires de la société «Générale Entreprise de Bâtiment, société anonyme, au capital de 250.000 dinars. Les actionnaires sont convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 16 octobre 2025 à 15h00, au siège sis au 03 bis, rue du Pakistan, Mongil Radés.

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion pour la période du 3 juin 2025 au 16 octobre 2025.

2. Lecture du rapport financier pour la période du 3 juin 2025 au 16 octobre 2025.

3. Approbation du rapport de gestion pour la période du 3 juin 2025 au 16 octobre 2025.

4. Approbation du rapport financier pour la période du 3 juin 2025 au 16 octobre 2025 et décision d'octroyer l'appui financier nécessaire par les actionnaires afin de couvrir les frais relatifs à la poursuite et l'achèvement de la vente du terrain.

5. Modification du point 2 de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juin 2025 à 18h00, comme suit : «Vente de l'Immeuble objet du titre foncier n°77458 Ben Arous et délégation donnée au Président Directeur Général pour accomplir toutes les formalités y afférentes, délégation absolue, sous réserve de l'approbation à la majorité des membres du Conseil d'Administration», conformément à l'article 25 des statuts de la société, mis à jour en vertu de la loi n°93-2000 du 3 novembre 2000 et enregistré auprès de la recette des finances de la Nouvelle Ville.

6. Attribution d'une Indemnité mensuelle au Président Directeur Général à compter de sa prise de fonctions, en contrepartie de ses services et de son engagement exclusif aux missions qui lui sont confiées, ainsi que la prise en charge de toutes les dépenses résultant des procédures complexes y afférentes.

7. Questions diverses.

Liste des actionnaires : Radia BOUSSETTA : 3.438 actions / Hallouma Ahlem CHELLI : 937 actions / Refki CHELLY : 4.375 actions / Elyes CHELLY : 4.375 actions / Samy CHELLY : 4.375 actions / Sahla KILANI : 851 actions / Mohamed El Afif KILANI : 1.703 actions / Salah Eddine KILANI : 1.703 actions / Slim KILANI : 1.703 actions / Aziz ben Karim KILANI : 946 actions / Kenza ben Karim KILANI : 473 actions / Sonia GUEDDAS : 121 actions

Avis important : - La présence de tous les actionnaires est jugée nécessaire.

- Tout actionnaire peut se faire représenter légalement par un mandataire dûment habilité.

2025R02760SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire de l'année 2024

Société Régionale de Transport de Bizerte

Société anonyme

Au capital de 1.500.000 Dinars

Siège social : Avenue 20 Mars 1956 BIzerte

M.F : 003248/M/A/M/000

CNSS : 27186-26

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale De Transport De Bizerte, sont invités à assister à une assemblée générale ordinaire de l'année 2024 et ce le jeudi 4 novembre 2025 à dix heures à l'hôtel NOUR BIZERTE.

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2024

2- Présentation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de l'exercice 2024

3- Présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2024

4- Lecture du rapport du commissaire aux comptes (général et spécial) pour l'année 2024

5- Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de l'exercice 2024 et des états financiers arrêtés au 31/12/2024

6- Affectation des résultats de l'exercice 2024

7- Quitus aux administrateurs

8- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027

9- Election de deux membres représentant les actionnaires privés pour les exercices 2025, 2026 et 2027

10- Election d'un membre représentant le personnel associé pour les exercices 2025, 2026 et 2027

11- Détermination des jetons de présence.

2025R02765SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Régionale de Transport de Bizerte

Société anonyme

Au capital de 1.500.000 Dinars

Siège social : Avenue 20 Mars 1956 Bizerte

M.F : 003248/M/A/M/000

CNSS : 27186-26

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale de Transport de Bizerte sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de l'exercice 2024 qui aura lieu le jeudi 4 Novembre 2025 à 11 heures à l'Hôtel Nour Bizerte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Statuer sur la continuité de l'activité de la société en application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2025R02766SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ASSURIA

S.A au capital de 100 000 dinars

Siège social : Résidence INES, Bloc B, 2ème étage, Boulevard de La Terre, Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant unique : 1516333R

Messieurs les actionnaires de la Société ASSURIA sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra jeudi 23 octobre 2025 à 11 heures au siège social sis à la Résidence Ines, Bloc B, 2ème Etage, Boulevard de la terre, Centre Urbain Nord 1082 Tunis en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard enregistré dans la tenue des assemblées générales ordinaires relatives aux exercices 2023 et 2024

2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales au cours des exercices 2023 et 2024

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant les mêmes exercices

4- Approbation, s'il y a lieu, du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024.

5- Affectation des résultats des exercices 2023 et 2024

6- Quitus aux administrateurs.

7- Pouvoirs pour les formalités.

2025403278SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

DE LA SOCIETE LEPTIS ASSET MANAGEMENT

Société anonyme

Au capital de 200.000DT

Siège social : Domicilié au siège de la Banque Tuniso-Libyenne Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord

Identifiant Unique : 1850550P

Le Conseil d'Administration de la société LEPTIS ASSET MANAGEMENT a l'honneur de convoquer les actionnaires à prendre part à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 16 octobre 2025 à 10 H au siège de la société domicilié à l'Immeuble BTL Centre Urbain Nord, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Révision des statuts de la société
2. Augmentation du capital social
3. Questions diverses.

2025403284SANB3

Report de la Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Tunisian Indian Fertilizers : TIFERT

Société anonyme

Au capital de 278 656 600 DT

Identifiant Unique : 975908G

Siège social : 7 Rue du royaume d'Arabie Saoudite Tunis

Les Actionnaires de la Société TIFERT sont informés que la Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, prévue initialement pour le 2 octobre 2025, est reportée au 16 octobre 2025 à 11h00, et se tiendra à l'hôtel GOLDEN CARTHAGE TUNIS, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital de la société.

2. Modification corrélative des statuts.

3. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2025403287SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Messieurs les actionnaires de la SOTTMAR S.A au capital de 1738000 dinars MF 0536917P sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 22 octobre 2025 à 10h00, à l'immeuble Saadi Tour E.F 8ème étage, Menzah IV Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissoire aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

- Approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

- Quitus aux administrateurs;

- Jetons de présence;

- Nomination des membres du Conseil d'Administration;

- Nomination d'un commissoire aux comptes;

- Approbation de la cession du siège social à Sfax par PV séparé.

Tous les documents soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2025403288SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Messieurs les actionnaires de la SOTTMAR S.A au capital de 1738000

dinars MF 0536917P sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi 22 octobre 2025 à 11 h, à l'immeuble Saadi Tour E.F 8ème étage, Menzah IV Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de l'adresse du siège social de la société.

- Modification des statuts.

- Mise à jour des statuts conformément à la règlementation en vigueur.

Tous les documents soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2025403289SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 24/10/2025

Mediterranean Institute of Technology

SA au capital de 5.550.000 Dinars

I.U : 1322426W

Siège social : Les jardins du Lac II, Les Berges du Lac 1053 - Tunis

Les actionnaires de la Société Anonyme dite Mediterranean Institute of Technology «MedTech» sont convoqués extraordinairement en assemblée générale ordinaire le 24/10/2025 à 10h au siège de la Société sis aux Berges du Lac 2 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration

2. Modification de la quatrième résolution décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11/7/2025.

3. Questions diverses.

4. Pouvoirs pour formalités.

2025403291SANB3

Sociétés communautaires

Avis

Nom ou raison sociale : Société citoyenne locale de culture et des médias Zarzis

Type de société : Société citoyenne locale.

Capital social : 10.000 DT.

Siège social : Zarzis.

La société citoyenne locale de culture et des médias de Zarzis, Informe l'ensemble des associés que l'Assemblée Générale Constitutive de la société se tiendra le 12 octobre 2025 à 10 heures du matin au siège au siège de la société à Zarzis pour débattre l'ordre du jour suivant :

- Approbation du statut type.

- Election des membres du conseil d'administration.

- Désignation d'un expert-comptable de la société pour une durée de 03 ans.

Cette annonce vaut convocation personnelle à tous les associés.

2025R02756SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Kamel Jammali gérant de la société «Kamel Jammali de huile d'olive extra» a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Sidi Bouzid sous le n°7898/5 en date du 20 mai 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la constitution d'une huilerie, située sur la route nationale n°13 au point de kilométrage 109.300 du gouvernorat de Sidi Bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sidi Bouzid la délégation Sidi Bouzid est et la commune Faidh Benour.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de Sidi Bouzid, délégué Sidi Bouzid est et le secrétaire général de la commune Faidh Benour dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société «Univers Oil» a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 24/6/2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie qui consiste à une huilerie située à la Rte Menzel Chaker Km 56 délégation Menzel Chaker gouvernorat de Sfax conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le délégué Menzel Chaker monsieur le secrétaire général chargé des affaires de la municipalité Menzel Chaker dans un délai d'un mois à dater du jour d'affichage de cet avis.

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public au siège du gouvernorat de Sfax, à la délégation Menzel Chaker ou à la municipalité Menzel Chaker.

Le public est informé que la société «Sté Fils Med B.AMMAR de Commerce» a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 31/7/2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie qui consiste à une unité de dépôt et de distribution de bouteilles de gaz située à la route de Kairouan km 1 Délégation BIR ALI Gouvernorat de Sfax conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le Délégué de BIR-ALI ou monsieur le Secrétaire Général chargé des affaires de la Municipalité de BIR ALI dans un délai d'un mois à dater du jour d'affichage de cet avis.

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public au siège du Gouvernorat de Sfax, à la Délégation de BIR ALI, ou à la Municipalité de BIR ALI.

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Monsieur Aurelien Paul Pestel titulaire de Carte Séjour n°000043561 déclare la perte du titre de propriété n°52102/08 daté le 18/12/2013 l'objet du titre foncier n°93343 sise à Souihel Zarzis gouvernorat de Médenine une attestation de perte a été délivrée sous n°295 du 9/9/2025 par le poste de police Souihel.

2025R02755DIVD2

Avis

Monsieur Nour Eddine Ellouz annonce qu'il est propriétaire d'un Terrain de superficie de 92 pieds d'Oliviers entre route Elmahres et Agereb Sfax.

Il a égaré son titre de propriété et il désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis. Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2025X01251DIVD2

Avis

Slim Chakchouk déclare la perte de titre de propriété d'une parcelle de terre de 289.16 m², Naziha et Hayet Chakchouk déclarent la perte de titre de propriété d'une parcelle de terre de 358.14 m² les deux situées à la route de sidi Mansour km3 ils veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2025X01253DIVD2

Avis

Mr Jamel Farjallah annonce que la propriété de son terrain sise à elwed zone cadastre lettre J Sidi Fraj Awled Gacem Kerkena Sfax superficie 272 m² est perdu et qu'il désire obtenir un nouveau acte original du titre, tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Ben Salah Istabrak sise Elmadina Elatigua Sfax dans un délai de 30 jours.

2025X01261DIVD2

Avis

Mohamed Moualla déclare qu'il a perdu le titre d'un terrain composé de 1762 m² situé à la route Saltania km 5 Sfax provenant par acte de vente du 30/10/1968 enregistré le 2/4/1969 n°286 par les deux notaires Hamouda Khabou et Med Koubaa.

Il veut extraire un autre qui remplace le premier, celui qui a une opposition la donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30j.

2025X01266DIVD2

Avis

Monsieur Ben Ali Blahaj porte à la connaissance du public la perte de titre de propriété (acte de partage) rédigé le 12 août 2020 par les deux notaires Brahim Dhouib et Sameh Jarraya de la de la totalité de terrain de superficie de 596.25 m² sis à la route de Saltania 13km Sfax. Par conséquent, il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Pour se protester de sa part indivise du terrain sus indiqué. Toute opposition est recevable au bureau de maître notaire Dhouib Brahim sis à l'avenue Elhabib Bourguiba Sakiet Ezzit Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au J.o.r.t est considérée comme nulle et non avenue.

2025X01267DIVD2

Avis

Monsieur Habib Ben Bechir Lajmi porte à la connaissance du public la perte de titre de propriété (acte de vente) rédigé le 18 novembre 1977 par les deux notaires Ibrahim Habaib et Mahmoud Elmziou de la totalité de terrain de superficie de 1722 m² sis à la route de Saltania 7km Sfax. Par conséquent, il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Pour se protester de sa part indivise du terrain sus indiqué. Toute opposition est recevable au bureau de maître notaire "Dhouib Brahim" sis à l'avenue Elhabib Bourguiba Sakiet Ezzit Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au J.o.r.t est considérée comme nulle et non avenue.

2025X01268DIVD2

الشركة الوطنية لعجين الحلفاء والورق SNCPA

Bilan

Actifs	Exercice clos Au 31 décembre 2023	
	2023	**2022**
Actifs non courants		
Immobilisations Incorporelles	148 814	148 814
Moins : amortissements	-148 392	-130 581
	422	**18 233**
Immobilisations corporelles	170 921 272	170 845 118
Moins : amortissements	-158 187 275	-156 868 474
	12 733 997	**13 976 644**
Immobilisations financières	1 696 344	1 729 465
Moins : provisions	-347 004	-347 004
	1 349 340	1 382 461
Autres actifs non courants	0	0
Total des actifs non courants	**14 083 759**	**15 377 338**
Actifs courants		
Stocks	31 534 148	33 012 007
Moins : provisions	-16 178 693	-15 253 229
	15 355 455	**17 758 778**
Clients et comptes rattachés	28 011 442	27 932 004
Moins : provisions	-27 931 961	-27 931 961
	79 481	**43**
Autres actifs courants	11 380 549	8 110 938
Moins : provisions	-2 135 098	-1 908 280
	9 245 451	**6 202 658**
Liquidités et équivalents de liquidités	**11 983 990**	**606 395**
Total des actifs courants	**36 664 377**	**24 567 874**
Total des actifs	**50 748 136**	**39 945 212**

Bilan

Capitaux Propres et Passifs	Exercice clos Au 31 décembre 2023	
	2023	**2022**
Capitaux propres		
Capital social	19 806 230	19 806 230
Autres capitaux propres	13 227 852	13 354 278
Subventions d'Investissement	770 530	770 530
Résultats reportés	-568 815 300	-515 712 096
Modifications comptables affectant les résultats reportés.	-573 602	-573 602
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	**-535 584 290**	**-482 354 660**
Résultat de l'exercice	**-47 384 091**	**-53 103 203**
Total des capitaux propres avant affectation	**-582 968 381**	**-535 457 863**
Passifs		
Passifs non courants		
Emprunts	179 273 052	204 159 315
Autres passifs financiers	83 502	83 502
Provisions Pour Risques	34 260 372	24 399 553
Total des passifs non courants	**213 616 926**	**228 642 370**
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	115 001 500	110 220 325
Autres passifs courants	80 317 941	70 101 246
Concours bancaires et autres passifs financiers	224 780 150	166 439 134
Total des passifs courants	**420 099 591**	**346 760 705**
Total des passifs	**633 716 517**	**575 403 075**
Total des capitaux propres et des passifs	**50 748 136**	**39 945 212**

État de Résultat

	Exercice clos Au 31 décembre 2023	
	2023	**2022**
Produits d'exploitation		
Revenus	27 072 240	344 435
Autres revenus d'exploitation	248 628	355 567
Total des produits d'exploitation	**27 320 868**	**700 002**
Charges d'exploitation		
Variation des stocks des produits finis et des encours (en+ou-)	3 658 390	-6 050 207
Achats consommées	21 027 336	6 344 709
Charges de personnel	24 784 579	23 543 851
Dotations aux amortissements et aux provisions	12 349 713	20 309 759
Autres charges d'exploitation	2 977 748	3 029 188
Total des charges d'exploitation	**64 797 766**	**47 177 300**
Résultat d'exploitation	**-37 476 898**	**-46 477 298**
Charges financières nettes	9 801 636	6 500 255
Produits des placements	120 612	81 987
Autres gains ordinaires	53 005	259 872
Autres pertes ordinaires	253 419	-466 420
Résultat des activités ordinaires avant impôt	**-47 358 336**	**-53 102 114**
Impôt sur les bénéfices	**-25 755**	**-1 089**
Résultat des activités ordinaires après impôt	**-47 384 091**	**-53 103 203**
Résultat net de l'exercice	**-47 384 091**	**-53 103 203**
Effet des modifications comptables (net d'impôt)	0	-961 232
Résultat après modifications comptables	**-47 384 091**	**-54 064 435**

Etat de Flux de Trésorerie

	Exercice clos Au 31 décembre 2023	
	2023	**2022**
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	**-47 384 091**	**-53 103 203**
Modifications comptables	-	-961 232
Ajustements pour :		
• Amortissements et provisions	12 349 713	19 797 563
• Variation des :		
- Stocks	1 477 859	-1 572 053
- Créances	-79 438	57 238
- Autres actifs	-3 269 611	4 050 861
- Fournisseurs et autres dettes	14 997 870	10 486 672
• Transfert de charges	341 610	739 725
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	**-21 566 088**	**-20 504 429**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
• Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-76 154	-1 660 318
• Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
• Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	33 121	-2 166
• Décaissements sur cautions reçues en espèces	-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	**-43 033**	**-1 662 484**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Subvention d'Investissement		-
Variation autres capitaux propres	-126 426	-141 878
Remboursement Emprunts	-1 277 314	-339 000
Encaissements Emprunts	28 235 000	14 310 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**26 831 260**	**13 829 122**
Variation de trésorerie	**5 222 139**	**-8 337 791**
Trésorerie au début de l'exercice	**-68 270 345**	**-59 932 554**
Trésorerie à la fin de l'exercice	**-63 048 206**	**-68 270 345**

2025R02748BCFA5

بيت الإيجار المالي التونسي السعودي
معرفها الوحيد 0644746 R

طبقا لاحكام الفصل 43 من قانون المالية لسنة 2025 تنشر بيت الايجار المالي التونسي السعودي قائمة بأسماء الحرفاء أصحاب الحسابات التي لم تسجل أي عملية طيلة 15 عشرة سنة المنقضية .
و في صورة عدم اجراء أي عملية مالية علي الحساب قبل يوم 31 ديسمبر 2025 ، فانه سيتم تحويل المبالغ للخزينة العامة للبلاد التونسية طبقا لاحكام الفصل المذكور أعلاه .

BEST LEASE vous informe que conformément aux dispositions des articles 43 et suivant de la loi de finances 2025 . publie ci-après la liste des titulaires des comptes clôturés dont les soldes créditeurs n'ont pas été récupérés.
A rappeler, que le droit de réclamation de ces montant échu fin décembre 2025 , à défaut , BEST LEASE sera dans l'obligation de transférer les montants à la trésorerie générale de la Tunisie après l'expiration dudit délai

NASR TOUHEMI	EL HORRI ALI B ABDALLAH	BRIKI AMMAR B MOHAMED
STE TECHNO FLUIDES	JOUINI ROMDHANE	BEN SALEM MOHAMED
BHIHI WALID B HEDI	ZOUAOUI WISSEM	AMDOUNI GHOZY ABDESATAR
SAGHARI IKRAM	HOUAYA ROMDHANE BEN JOMAA	TRIMECH FETHI
BEN HEDI MOHAMED NEJIB	AGREBI SAMI CAFE MOZART	MESSAOUD MOURAD B MED
JERBI HASSINE	CHAMKHI HABIB	MAGRI NOUREDDINE
STE PASSENGER RENT CAR	SRASRA SELIM	DELLECH AMMAR
ZOGHLAMI MOHAMED AYMEN	LASSOUED MOHAMED	MOHSNI REBEH
SALEM BEY	KHATERCHI MABROUK B SALAH	SOUALMI ALI B ABDA
STE EL BOUSTEN	DAKHLI MOHSEN	JELLALI BELGACEM
BEN ABDA MUSTAPHA	DAAGI MED SALAH	BOUZAABIA BRINI
KACHROUDI TAOUFIK	MANSOUR ALI SASSI	MARZOUGUI HOUCINE B AHMED
HSINE AHMED	ZOUHAIER ELAJMI	DOUFANI MED ANIS
KHADDOUMI ALI	MANAI RIDHA	KHARRAZ SALEM
BEN OMRANE LOTFI	TAAMALAH SLAH	BEN BELGACEM SALAH B FATAH
JLASSI RIADH	KRIMI SALAH	STE NABIL BOUZAYANI DE CONSULTATION
MEJRI BOUJEMAA	CHAIEB MAHDI	STE MAGHREB MEDICAL MAINTENANCE
REJEB BECHIR	BAHRI ABDELMAJID	NCIBI KHEMAIES
ZAIENE MAHMOUD	REBHI JILANI	STE TUNISIAN INDUSTRIAL PARTS - TIP
ZOUHIR CHADLY BEN MOHAMED	BAHROUNI ABDELAZIZ	BACCOUCHE BELGACEM
SMADHI MEHDI	HRIZI MAHJOUB BEN MOHSEN	FIRST OPTION PROJECT CONSTRUCTION COORDI
ABDELLAOUI ABDALLAH	BEN MOHAMED AICHA EP CHERNI	KHALIL ADEL BEN MONCEF
ZBIDI MEHDI	SAMI EZZEDDINE	STE HORIZON ELECTRICITE ET ECLAIRAGE H2E
ZAATOUR BECHIR	SELMI ALAYA	STE EXCELLENCE PACKAGING
BARAOUMI SOFIANE	HAMED MUSTAPHA	JMAL AHMED BEN LOTFI
CHEMKHI ANIS	KHELIFA SASSI	MOUSSA BASMA BT MOUSSA
KLII SALEM	RACHED SALEM	
CHAYBI ALI	SOLTANI SALAH	
ZADDAM ABDELHAMID	MELKI BOUJEMAA B ALI	

2025R02769BCFA5

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité *ISSN 0330.9258* *Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.*